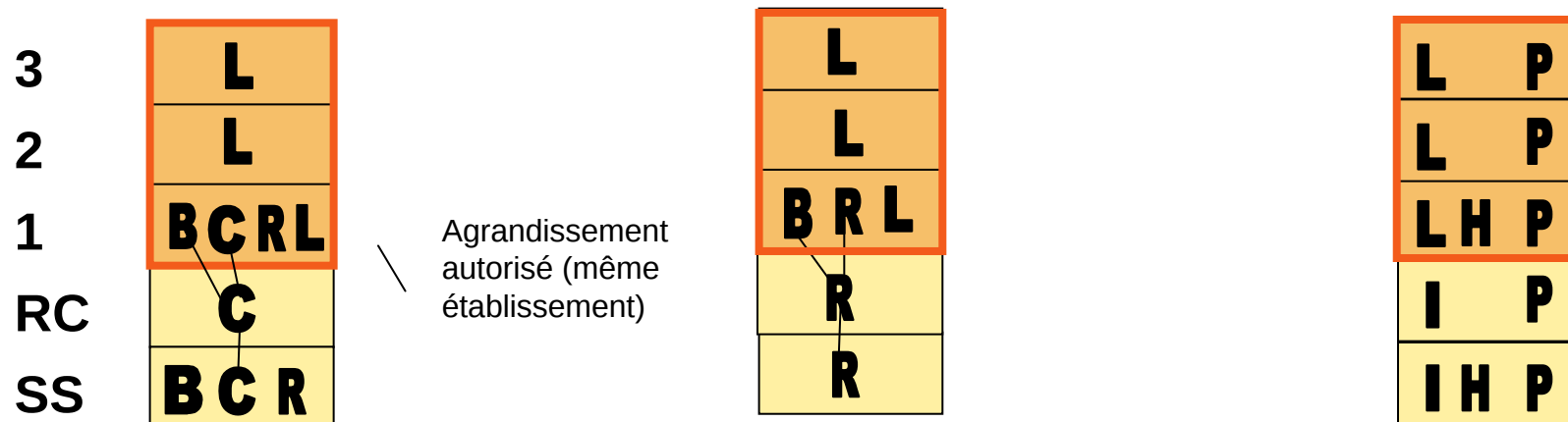


Propositions zonage

Rue Saint-Jean, côtes du Palais et de la Fabrique



COMMERCES DÉTAIL ET SERVICES

- Commerce de détail (**C**) au rc, agrandissement au 1^{er} étage ou au ss
- Services administratifs (**B**) et lieux de rassemblement (**R**) au ss et 1^{er} étage

RESTAURATION ET DÉBIT D'ALCOOL

- Reconnaître restaurants et débits d'alcool (**R**)
 - Limiter superficie:
 - restaurants (200 m²)
 - bars (100m²)
 - Magasin alimentation complémentaire (restaurants seulement)
 - Normes insonorisation (bars seulement)
- Agrandissement au 1^{er} étage (restaurants seulement) ou au ss
- Bar-terrasse complémentaire

INDUSTRIE ET PUBLIC

- Public à tous les étages (**P**)
- Industrie : associé au commerce au ss et rc (**I**)
- Haute technologie au ss et au 1^{er} étage (**H**)

Limites de zone: bâtiments ayant pignon sur rue seulement

Exclure l'habitation au sous-sol et au rez-de-chaussée

Habitation protégée aux étages, sauf pour bureau (**B**) relié au commerce du rc

Habitation protégée à l'étage